Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

110e session

Genève, 26-28 octobre 2015

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

Adoption de l’ordre du jour

 Ordre du jour provisoire annoté de la 110e session[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

 Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 octobre 2015,
à 14 h 30

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail :

 a) Délégations nationales;

 b) Organisations internationales;

 c) Activités d’organes de la CEE et d’autres organismes de l’ONU.

3. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) :

 a) État de l’Accord;

 b) Groupe d’experts de l’AETR.

4. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):

 a) État de l’Accord;

 b) Amendements à l’Accord.

5. Projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).

6. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR):

 a) État de la Convention;

 b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR);

 c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique.

7. Facilitation du transport routier international:

 a) Carte internationale d’assurance automobile (Carte verte);

 b) Proposition d’accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS);

 c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises;

 d) Relations entre l’origine des marchandises et les opérations de transport.

8. Groupe d’experts de la sécurité aux passages à niveau.

9. Révision du mandat et du règlement intérieur du SC.1.

10. Programme de travail et évaluation biennale.

11. Questions diverses.

12. Date de la prochaine session.

13. Adoption du rapport.

 II. Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

 Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) sera invité à adopter l’ordre du jour de la session.

**Document**

ECE/TRANS/SC.1/403.

 2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

 a) Délégations nationales

 Les délégations nationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs pays respectifs.

 b) Organisations internationales

 Les représentants des organisations internationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs domaines d’activité respectifs.

 c) Activités d’organes de la CEE et d’autres organismes de l’ONU

 Le Groupe de travail sera informé des résultats des sessions pertinentes du Comité des transports intérieurs, de ses organes subsidiaires et d’autres entités des Nations Unies susceptibles de présenter un intérêt pour lui. En particulier, le secrétariat fera le point des décisions importantes prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-septième session.

**Document**

ECE/TRANS/248.

 3. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules
effectuant des transports internationaux par route (AETR)

 a) État de l’Accord

 Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état de l’AETR.

 b) Groupe d’experts de l’AETR

 Le secrétariat fera le point sur les travaux effectués par le Groupe d’experts de l’AETR depuis la session spéciale du SC.1 sur l’AETR (27 avril 2015).

 4. Accord européen sur les grandes routes de trafic
international (AGR)

 a) État de l’Accord

 Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état de l’AGR.

 b) Amendements à l’Accord

 À sa 109e session, le Groupe de travail a adopté des propositions d’amendement visant à inclure certains points relatifs à l’e-mobilité dans l’AGR. Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état de cette proposition.

**Document**

ECE/TRANS/SC.1/402.

 5. Projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

 Le Groupe de travail sera informé de l’état du projet TEM.

 6. Convention relative au contrat de transport international
de marchandises par route (CMR)

 **a) État de la Convention**

 Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état de la Convention.

 b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international
de marchandises par route (CMR)

 Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état du Protocole à la Convention.

 c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre
de voiture électronique

 Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l’état du Protocole additionnel à la Convention.

 7. Facilitation du transport routier international

 a) Carte internationale d’assurance automobile (Carte verte)

 Le Groupe de travail sera informé par les représentants du Conseil des Bureaux des faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la Carte verte.

**Document**

ECE/TRANS/SC.1/2015/1.

 b) Proposition d’accord multilatéral mondial sur le transport régulier
international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)

 Le Groupe de travail a tenu les 28 et 29 avril 2015 une session spéciale pour examiner une proposition d’accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) soumise par le Gouvernement suisse. Le secrétariat rendra compte dans les grandes lignes des résultats de cette réunion (ECE/TRANS/SC.1/S/396).

**Documents**

ECE/TRANS/SC.1/S/396, ECE/TRANS/SC.1/2015/2.

 c) Restrictions quantitatives imposées au transport international
routier de marchandises

 Lors de sa dernière session, le groupe de travail a poursuivi ses débats sur l’étude de modélisation réalisée par une université d’Istanbul, selon laquelle la Turquie avait subi de lourdes pertes financières à cause des quotas. Il a invité tous ceux qui le désirent à poursuivre leurs travaux visant à estimer les effets des quotas sur le transport routier ainsi qu’à signaler les effets néfastes des quotas sur le commerce international. Le SC.1 a prié la Commission européenne de rendre compte à la présente session des résultats de l’étude qu’elle est en train de mener sur les quotas.

 d) Relations entre l’origine des marchandises et les opérations
de transport

 À la dernière session, la délégation polonaise a informé le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le document informel no 4 qui traite de la question du contrôle des opérations bilatérales de transport de marchandises par les autorités de certains pays en dehors de l’UE, qui, de l’avis de la délégation polonaise, les classent à tort dans la catégorie des activités de transport avec un pays tiers (par exemple, le Bélarus, le Kazakhstan et la Turquie). Des points de vue divergents s’étant manifestés entre les experts du SC.1, le gouvernement polonais a été prié de soumettre à la présente session un document examinant cette question au regard de la législation internationale relative au transport routier.

**Document**

Document informel no 1.

 8. Groupe d’experts de la sécurité aux passages à niveau

 Le Groupe de travail sera informé des travaux du Groupe d’experts de la sécurité aux passages à niveau, qui s’est réuni trois fois cette année (29 et 30 janvier, 15 et 16 juin et 5 et 6 novembre). Le mandat du groupe d’experts a été prolongé d’un an, c’est à dire jusqu’au 31 décembre 2016.

 9. Révision du mandat et du règlement intérieur du SC.1

Le Groupe de travail sera invité à examiner le documentECE/TRANS/ SC.1/2015/3, qui contient un avant-projet de version révisée de son mandat et de son règlement intérieur.

 Ce document est fondé sur le document informel no 2 établi et présenté par le secrétariat à la 109e session et dont le SC.1 a demandé qu’il soit présenté en tant que document officiel à la présente session.

**Document**

ECE/TRANS/SC.1/2015/3.

 10. Programme de travail et plan d’évaluation biennale

 Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le SC.1 a été invité à passer en revue et à adopter son programme de travail pour 2016-2017, ainsi que les critères pertinents en vue de son évaluation biennale (ECE/TRANS/SC.1/2015/4). Le SC.1 souhaitera peut-être examiner et réviser son projet de programme de travail pour la période 2016-2020, et notamment déterminer s’il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période (ECE/TRANS/SC.1/2015/5).

**Documents**

ECE/TRANS/SC.1/2015/4, ECE/TRANS/SC.1/2015/5.

 11. Questions diverses

 Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d’autres questions au titre de ce point de l’ordre du jour.

 12. Date de la prochaine session

 Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat que sa 111e session se tiendra les 25 et 26 octobre 2016.

 13. Adoption du rapport

 Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa 110e session.

1. Dans un souci d’économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n’étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-1)
2. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l’entrée Portail de Prégny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante : (www.unece.org/meetings/practical.htm). [↑](#footnote-ref-2)